

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2022

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2022

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice de 91 jours terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 91 jours terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et d'activités de financement reçus, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif à court terme et de l'actif net..

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations

Sans pour autant modifier notre conclusion, nous attirons l'attention du lecteur sur la note 10 des états financiers qui décrit la situation dans le contexte de la pandémie mondiale de la COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la santé.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en raison du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », en date du 10 août 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Merlin & Associé CPA Inc.¹

Québec, le 27 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A141187

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022**

	30 juin 2022 (91 jours)	31 mars 2022 (365 jours)
PRODUITS		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	39 018 \$	146 616 \$
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches	16 251	65 000
Fonds Inclusion	12 501	50 000
Dons	660	38 615
Animations	10 767	23 549
Campagnes de financement	-	759
Revenu d'intérêts	184	200
	<u>79 381</u>	<u>324 739</u>
CHARGES		
Assurances	-	172
Électricité et chauffage	318	1 110
Entretien et réparations	424	6 270
Formation	725	452
Frais bancaires	71	168
Frais de déplacements	2 957	4 113
Frais liés à la vie associative	522	1 142
Honoraires professionnels	2 553	4 207
Loyer	3 735	14 760
Papeterie et dépenses de bureau	3 452	7 523
Publicité et promotion	-	2 038
Salaires et avantages sociaux	86 759	272 082
Taxes, permis et licences	1 958	6 540
Télécommunications	582	2 752
Amortissement – immobilisations	389	1 933
	<u>104 445</u>	<u>325 262</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(25 064) \$</u>	<u>(523) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>30 juin 2022 Total</u>	<u>31 mars 2022 Total</u>
			<u>(91 jours)</u>	<u>(365 jours)</u>
SOLDE AU DÉBUT	6 388 \$	85 555 \$	91 943 \$	92 466 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(389)	(24 675)	(25 064)	(523)
Acquisition d'immobilisations	<u>483</u>	<u>(483)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>6 482 \$</u></u>	<u><u>60 397 \$</u></u>	<u><u>66 879 \$</u></u>	<u><u>91 943 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

30 JUIN 2022

	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 mars 2022</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	26 057 \$	45 227 \$
Placements à court terme (Note 3)	90 959	90 865
Créances et effets à recevoir (Note 4)	17 863	11 225
Frais imputable au cours du prochain exercice	<u>2 378</u>	<u>1 777</u>
	137 257	149 094
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	<u>6 482</u>	<u>6 388</u>
	<u><u>143 739</u></u> \$	<u><u>155 482</u></u> \$

BILAN

30 JUIN 2022

	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 mars 2022</u>
Passif		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer (Note 6)	33 990 \$	20 669 \$
Subventions perçues d'avances	<u>42 870</u>	<u>42 870</u>
	<u>76 860</u>	<u>63 539</u>
Actif net		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	6 482	6 388
ACTIF NET NON AFFECTÉE	<u>60 397</u>	<u>85 555</u>
	<u>66 879</u>	<u>91 943</u>
	<u>143 739</u> \$	<u>155 482</u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____ administrateur

_____ administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

	30 juin 2022 (91 jours)	31 mars 2022 (365 jours)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(25 064) \$	(523) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>389</u>	<u>1 933</u>
	(24 675)	1 410
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 7)	<u>5 988</u>	<u>(56 867)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(18 687)	(55 457)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(483)</u>	<u>(754)</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(19 170)	(56 211)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>45 227</u>	<u>101 438</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>26 057</u></u> \$	<u><u>45 227</u></u> \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent...

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2022**

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir du soutien et des activités de prévention aux jeunes âgés de 12 à 25 ans afin qu'ils développent des habiletés personnelles leur permettant d'accroître leur autonomie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**A) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

L'organisme a établi ses états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

B) UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction de l'organisme établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'organisme procède à des estimations lorsqu'elle comptabilise certains éléments, comme la durée de vie utile des immobilisations.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les contributions sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits d'animations sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice où ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**D) IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport.

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %

E) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties et la trésorerie que des affectations empêchent d'utiliser pour les besoins de fonctionnement courant ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

F) APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET SERVICES

Des bénévoles consacrent un certain nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale ou de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des subventions et contributions à recevoir et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à celle qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils se sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 mars 2022</u>
Compte avantage entreprise à intérêts quotidiens	<u>90 959</u> \$	<u>90 865</u> \$

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

4. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 mars 2022</u>
Comptes clients	10 703 \$	9 510 \$
Subvention à recevoir	4 978	-
Taxes à la consommation	<u>2 182</u>	<u>1 715</u>
	<u>17 863</u> \$	<u>11 225</u> \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>30 juin 2022</u>		<u>31 mars 2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	17 430 \$	13 530 \$	3 900 \$	3 597 \$
Matériel informatique	<u>18 792</u>	<u>16 210</u>	<u>2 582</u>	<u>2 791</u>
	<u>36 222</u> \$	<u>29 740</u> \$	<u>6 482</u> \$	<u>6 388</u> \$

6. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>30 juin 2022</u>	<u>31 mars 2022</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	7 803 \$	6 987 \$
Retenues à la source et avantages	3 399	1 181
Salaires et vacances courus	<u>22 788</u>	<u>12 501</u>
	<u>33 990</u> \$	<u>20 669</u> \$

ENTRAIDE JEUNESSE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2022

7. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :

	30 juin 2022 (91 jours)	31 mars 2022 (365 jours)
Placements à court terme	(94) \$	(90 865) \$
Créances et effets à recevoir	(6 638)	14 483
Frais imputable au cours du prochain exercice	(601)	(639)
Fournisseurs et charges à payer	13 321	(12 261)
Subventions perçues d'avances	-	32 415
	<u>5 988</u> \$	<u>(56 867)</u> \$

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	30 juin 2022 (91 jours)	31 mars 2022 (365 jours)
Encaisse	<u>26 057</u> \$	<u>45 227</u> \$

8. ENGAGEMENT

L'organisme loue des locaux en vertu d'un bail échéant le 30 juin 2023. L'engagement total de 15 660 \$ se répartit comme suit :

2023	15 660 \$
------	-----------

9. CHANGEMENT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a décidé de changer la fin d'année financière de l'organisme qui était initialement le 31 mars pour le mettre au 30 juin. A cet effet, les demandes de changement de fin d'année financière ont été envoyés aux autorités fiscales. L'objectif pour l'organisme est d'harmoniser sa fin d'année financière avec ceux de ses principaux bailleurs de fonds.

30 JUIN 2022

10. NOTE AU LECTEUR

Au mois de mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. Cette situation a aussi conduit le gouvernement québécois à ordonner la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces du Québec, à l'exception de certains services essentiels.

Bien qu'elle continue d'assurer les services essentiels, la conséquence directe a été le ralentissement des activités de l'organisme avec la réduction des horaires du personnel, la suspension des activités communautaires ainsi que des activités de financement. En date du 27 juin 2023, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19 notamment les règles de distanciation sociale. La direction estime également que cette situation est susceptible d'affecter les résultats financiers des exercices futurs.

L'incidence globale de ces événements est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques importants à la date du bilan, soit au 30 juin 2022.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice du 31 mars 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice du 30 juin 2022.